

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Préavis 44/2020 au Conseil communal

Remplacement d'un véhicule pour le
Service des travaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

La commission composée de Madame Marlène Juriens, Messieurs Dylan Pisani et Thierry Henry s'est réunie le lundi 25 mai par Zoom, Corona oblige, afin d'examiner ledit préavis.

La Commission n'a pas jugé nécessaire de convoquer la Municipalité et lui a transmis ses questions par écrit.

Au vu des réponses que nous avons reçues, nous n'avons pas jugé nécessaire de nous déplacer pour examiner le véhicule.

2. En Préambule :

La Commission remercie la Municipalité d'avoir choisi de passer par un préavis et une commission technique pour l'achat de ce véhicule. Cette procédure avait été demandée par le Conseil communal lors de l'adoption de précédent budget. La somme étant inférieure à CHF 50'000.-. Cela restant dans les prérogatives de la Municipalité.

Le véhicule actuel un Mazda BT 50 est en service depuis 12 ans et doit passer l'expertise cette année (si le planning post covid est respecté). Les travaux immédiats sont budgétés à CHF 5'000.- et dans un avenir proche à près de CHF 10'000.-.

3 Proposition d'achat

Au vu de l'état du véhicule, la Municipalité a jugé plus économique d'investir dans un nouveau véhicule plutôt que de continuer à entretenir un véhicule qui a déjà 12 ans.

Le choix s'est porté sur Ford Ranger single-cab pick-up 2.0 EcoBlue 4X4 XL.

Il est à noter que le modèle proposé est l'entrée de gamme de cette marque avec la plus petite motorisation (130 CH) et donc le prix le plus bas.

Trois offres ont été demandées pour les véhicules suivants :

- | | |
|---|--------------|
| • Nissan Navar visia 2.3 au prix de | CHF 37'900.- |
| • Toyota Hilux Single Cab- Chassis 2.4 D au prix de | CHF 43'400.- |
| • Ford Ranger du préavis au prix de | CHF 37'000.- |

Nous laissons le soin à la Commission des finances de traiter le coût du véhicule, ainsi que les conditions financières obtenues.

La Commission à lister quelques questions qui sont reproduites ci-dessous avec la réponse du Municipal Monsieur Blaise Jaunin.

Combien de km à l'ancien véhicule ?

- actuellement 95'770 km

Quelle est la durée de vie d'un tel utilitaire ?

- en moyenne nous changeons tous les 10 ans, car ce sont des véhicules très sollicités, celui-ci à 12 ans de service

Quelles fonctions remplit-il ?

- transports en tout genre (déménagements des classes, chercher/déplacer du matériel, livraisons, etc...)
- déplacements hors territoire communal
- tournée hebdomadaire des poubelles
- véhicule d'appoint aux équipes
- tournées quotidiennes de contrôle du territoire communal
- tournées de contrôle du service hivernal et salage ponctuel à la main
- tournées de désherbage machine à eau chaude

Est-ce que d'autres véhicules remplissent ces mêmes fonctions ?

- chaque véhicule remplit ses propres fonctions, certaines plus ou moins similaires, mais affectés à d'autres "chantiers"

Pourrait-on avoir un inventaire de la flotte des véhicules de la commune ?

- la réponse à cette question fera l'objet d'une discussion municipale à l'issue de laquelle je reviendrai vers vous.
- Réponse obtenue : Il y a deux véhicules utilitaires un Nissan et le Mazda

Est-ce que les frais d'immatriculation et d'expertise sont compris dans l'offre ?

- les frais d'expertise sont compris dans l'offre. Les frais d'immatriculation sont, quant à eux, facturés par le SAN. A noter que le montant du préavis comprend des frais accessoires (CHF 38'000.-)

Quid des services ?

- l'intervalle des services est de 2 ans ou 20'000km
- un pack est proposé pour CHF 3'230.- qui comprend les 3 premiers services
- le véhicule étant garanti 5 ans, seuls les 2 premiers services seront faits au garage, les autres seront exécutés par notre mécanicien au sein du service des Travaux, le prix sera ainsi inférieur au pack d'où la raison de ne pas avoir conclu celui-ci.

- Et de la reprise de l'ancien véhicule ou vente à un tiers
 - le vendeur fera une reprise, cependant celle-ci n'est pas comptabilisée dans le préavis, car le prix final dépendra de l'état du véhicule au moment de la reprise. A noter également qu'à la vue des frais à effectuer sur le Mazda il serait difficile d'en tirer un prix extraordinaire

- Sur quelles bases avez-vous choisi ce véhicule, durée de vie, coût des services ? Plutôt qu'un Mazda ou Toyota ou autre ?
 - les critères déterminants sont les suivants :
 - retour d'expérience d'utilisateurs (entreprises Her-Huyl Sàrl (génie civil) et Liaudet Pial (assainissement))
 - prix d'acquisition
 - pont arrière en alu (possibilité, dimensions, charge admissible)
 - espace de l'habitacle (certains étaient trop exigus pour les gabarits de l'un ou l'autre de nos collaborateurs)
 - proximité du garage (concession)

Au vu des éléments que nous avons reçus, ce véhicule effectue environ 8'000 km par année, soit une moyenne quotidienne de 33 km si l'on prend en compte 240 jours ou de 26,6 si on prend 300 jours par année. Néanmoins, les km parcourus ne sont pas pertinents, mais le temps utilisé. Les deux véhicules sont utilisés à plein temps ou presque. Selon le Municipal Blaise Jaunin, il arrive même que le responsable de la voirie utilise son propre véhicule pour effectuer des tâches communales.

Pour terminer, en effectuant quelques recherches sur internet, le Pick-up de Ford sort premier de sa catégorie. De même, actuellement, il n'y a pas d'alternative hybride ou électrique crédible pour ce genre de véhicule.

Au vu des éléments précités, la Commission juge pertinente, l'acquisition du véhicule proposé.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal Nr. 44/2020 adopté en séance du 11 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décident :

- d'accepter le Préavis tel que présenté ;
- d'accorder le crédit de **Fr. 38'000.—**TTC, représentant le montant total de l'achat, pour le remplacement d'un véhicule au Service des travaux ;
- de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

Romanel, le 8 juin 2020

Thierry Henry, Président

Marlène Juriens, commissaire

Dylan Pisani, commissaire